

Présentation de GEODEEP

Fin 2013, une dizaine d'industriels français se sont regroupés au sein du Cluster GEODEEP - "The French Geothermal Cluster for Heat and Power" pour promouvoir la géothermie profonde, source de chaleur renouvelable et l'électricité géothermiques. Ce Cluster est aujourd'hui hébergé au sein de l'Association française des professionnels de la géothermie (AFPG).

La filière haute énergie s'est ainsi mise en marche pour explorer de nouvelles pistes énergétiques pour la France (en exploitation locale, mais aussi comme source de revenus à l'export), et faire valoir son expertise face à la concurrence internationale notamment islandaise, japonaise, italienne, allemande et américaine. Cette stratégie repose sur la création d'un fonds assurantiel de 100 millions d'euros, unique dans le monde et aura pour objectif d'amorcer la création d'une vingtaine de centrales de géothermie dans les cinq années qui viennent en France métropolitaine, dans les DROM et à l'Export.

Dénomination du souscripteur

Nom de l'adhérent : _____ Société : _____
En qualité de : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Téléphone fixe : _____ Portable : _____
Site web : www. _____ Adresse email : _____
N° de SIRET _____
Adresse de facturation si différente : _____
Code Postal : _____ Ville : _____

Montant du droit d'entrée au sein du Cluster GEODEEP - ces frais comprennent l'adhésion à l'AFPG :

- Les sociétés ayant un chiffre d'affaires inférieur à 20 millions d'euros :
Montant du droit d'entrée : 3 500 € HT soit 4 200 € TTC (TVA 20%) - Règlement par chèque à l'ordre de l'AFPG
- Les sociétés ayant un chiffre d'affaires de 20 à 70 millions d'euros :
Montant du droit d'entrée : 10 000 € HT soit 12 000 € TTC (TVA 20%) - Règlement par chèque à l'ordre de l'AFPG
- Les sociétés ayant un chiffre d'affaires supérieur à 70 millions d'euros :
Montant du droit d'entrée : 15 000 € HT soit 18 000 € TTC (TVA 20%) - Règlement par chèque à l'ordre de l'AFPG

Montant cotisation de renouvellement pour 2016 - ces frais comprennent l'adhésion à l'AFPG :

- Montant 2016 : 3 000 € HT soit 3 600 € TTC (TVA 20%) - Règlement par chèque à l'ordre de l'AFPG

Fait le _____ à _____

Signature de l'adhérent

Pour adhérer à GEODEEP :

Nous vous remercions de bien vouloir retourner ce formulaire dûment complété et signé par courrier à l'adresse suivante :

AFPG - 77 rue Claude Bernard - 75005 Paris - Pour plus d'informations : contact@geodeep.fr

Le bulletin d'adhésion doit être retourné accompagné du règlement du droit d'entrée.

La facturation sera émise par l'AFPG après la réception du présent document accompagné du règlement.

